

# Des licenciements secs pour sauvegarder l'emploi, FO ne signe pas le PDV-PSE

Bureau Central, le 28/09/2020 - N° 12/20.

Air France enchaîne les Plans de départs volontaires. Alors que nous avons signé les précédents, **nos instances ont refusé de valider ce PDV-PSE.**

Un de nos objectifs dans les négociations visait à améliorer substantiellement les conditions de départs afin de favoriser une adhésion massive au volontariat réduisant ainsi la menace de mobilité et donc de départs contraints. Un autre était de créer les espaces de négociation pour maintenir les emplois dans les bassins d'emploi. La Direction n'a permis à aucun moment au dialogue social d'aller dans ce sens.

## Un accord dans la tradition des accords de la maison

Depuis des années nous dénonçons la faiblesse des accords sur le périmètre sol. Cet accord n'échappe pas à la règle. Les "négociations" ne vont pas bien loin. Rien à voir avec ce qui se fait chez nos collègues PN. Les possibilités d'un prolongement des mesures d'activité partielle longue durée n'ont pas été intégrées dans les discussions. Qualitativement et quantitativement, les réunions n'ont pas été à la hauteur. La dernière était même prévue pour une relecture de l'accord ! Fallait-il se réunir pour cela !? Manque d'informations budgétaires et de perspectives financières empêchent les échanges de fond. Les discussions restent à l'écume des choses. Aberration ultime de cette politique contractuelle, il nous est demandé de valider des mesures d'accompagnement au volontariat qui ne permettent pas de s'engager sur l'absence de départs contraints.

## L'AGEPP matrice de l'accord PSE/PDV

Cet accord, signé par la CFE-CGC, la CFDT et l'UNSA le 17 janvier 2020, actait déjà les mobilités hors du bassin d'emploi comme outil de transformation. Aujourd'hui, avec cette logique la Direction peut assumer les départs contraints de demain. **Si Force Ouvrière a refusé l'AGEPP, ce n'est pas pour accepter 8 mois après les mêmes principes de mobilités contraintes dans un autre accord.** Se dédouaner en signant avec une lettre de réserve n'est pas l'idée que nous nous faisons de la responsabilité syndicale. Depuis longtemps FO ne signe plus de lettre de réserves car elles n'ont jamais infléchi le contenu des accords. Les plus curieux iront lire celles jointes à l'AGEPP.

## **Construire un Plan de Sauvegarde de l'Emploi avec des licenciements secs**

La logique cynique qui considère qu'il faudrait sacrifier quelques-uns de nos collègues pour sauver les autres n'est pas non plus l'idée que nous nous faisons de la **responsabilité syndicale**. Au-delà de la question morale d'une telle position, nous pensons que c'est permettre de briser un consensus historique qui prévalait dans l'entreprise entre la Direction et syndicats : **discuter des efforts à fournir pour éviter les départs contraints**. Ce serait alors prendre le risque d'indiquer à la Direction qu'il est désormais possible d'envisager les deux.

### **Aujourd'hui les escales de province et demain, à qui le tour ?**

C'est un engrenage trop dangereux pour le corps social...

## **Le cœur du problème exclu du dialogue social**

La crise sans précédent que nous traversons ne peut pas nous faire oublier notre raison d'être. D'autres solutions sont envisageables, particulièrement dans une Entreprise soutenue par l'état avec les deniers publics. Nous considérons que la Direction n'a pas rempli son obligation de dialogue social, contrepartie nécessaire pourtant pour obtenir les aides du gouvernement.

Comment peut-on parler de dialogue social quand on contraint les acteurs à évacuer la question des licenciements secs. Après sa réaction sur Bridgestone, nous verrons comment le gouvernement réagira sur le dossier Air France... ?

**Pour Force ouvrière, le salarié Air France ne doit pas payer cette crise deux fois.**

**Une fois en tant que contribuable et une autre en tant que salarié.**

Christophe Malloggi  
Secrétaire général

